

La Minerve



## AVIS PUBLIC

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO 692 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX</b>
--

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le règlement numéro 692 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Le but de ce règlement est de permettre et d'encadrer les ententes à intervenir pour la réalisation de travaux municipaux.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 10 décembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10 décembre 2020, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 décembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière